

La Lettre du Maire

Évolution du Plan Local d'Urbanisme



"La Lettre du Maire" de Villebon-sur-Yvette
Service Communication
Hôtel de Ville - Place Gérard-Nevers
91140 Villebon-sur-Yvette
Téléphone : 01 69 93 49 00
Courriel : votremairie@villebon-sur-yvette.fr
Directeur de la Publication :
Dominique Fontenaille
Août 2021

Madame, Monsieur,

Le Plan Local d'Urbanisme est le document municipal qui définit les règles applicables à tous les projets de construction et d'aménagement sur le territoire communal. Sa version actuelle a été approuvée par le Conseil municipal en juin 2016.

Un tel document doit s'adapter aux réglementations supra-communales (État, Communauté d'agglomération etc.), aux projets portés par la Municipalité (Plan climat etc.) et tenir compte des réalités et problématiques rencontrées dans sa mise en œuvre au quotidien.

Afin de garantir sa pertinence au regard des enjeux contemporains et des évolutions territoriales, ce document a donc vocation à évoluer dans un esprit d'équilibre entre la préservation des espaces naturels et le développement des espaces urbains.

C'est la raison pour laquelle deux étapes d'évolution vont être mises en œuvre dans les prochains mois :

1 - La « modification » du PLU

L'objectif principal de la modification vise à clarifier à court terme les règles vis-à-vis des porteurs de projet et à garantir la sécurité juridique des décisions délivrées.

Plus en détail, elle permettra de :

- préciser davantage les règlements de zones,
- classer plusieurs espaces sensibles en zones naturelles,
- adapter le zonage réglementaire du site de la future crèche municipale du quartier de La Roche,
- intégrer des dispositions réglementaires intercommunales, régionales et nationales.

2 - La « mise en compatibilité » du PLU

Cette procédure découle d'un projet de retour à l'état naturel du cours de l'Yvette sur une partie du site de la « Prairie de Villebon » à la limite de Champlan. Il s'agit d'un projet porté par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV).



L'objectif est de recréer des espaces propices à la biodiversité, d'améliorer l'accueil des promeneurs, de lutter contre les risques d'inondations et contre le développement de plantes invasives telle la Renouée du Japon.

Dans le cadre de ces deux procédures, une enquête publique conjointe se déroulera à partir du mois d'octobre 2021, à laquelle je vous invite à participer. Une communication dédiée sera faite le moment venu via les supports de communication de la Ville pour en préciser les modalités.

Au préalable, et afin de vous présenter le détail des évolutions qui sont envisagées dans ces procédures, la Municipalité a fait le choix d'organiser un temps d'information qui se déroulera durant le mois de septembre 2021.

Vous pouvez dès à présent consulter les projets de modification et de mise en compatibilité du PLU à partir du site Internet de la commune à l'adresse : villebon-sur-yvette.fr.

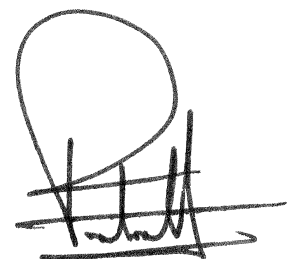
Je vous propose également, dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur, de vous rencontrer lors de deux permanences à l'Hôtel de Ville :

- le samedi 18 septembre 2021 entre 8h30 et 12 h,
- et le samedi 25 septembre 2021 entre 8h30 et 12 h.

L'objectif de la Municipalité est de finaliser ces deux procédures d'évolution du PLU d'ici la fin d'année 2021.

En effet, dès le début 2022, nous commencerons à travailler sur des modifications plus sensibles du PLU au moyen d'une procédure appelée Révision. Celle-ci permettra de reprendre l'ensemble du document pour y intégrer des évolutions d'aménagement telles que le Parc d'activités de Courtabœuf ou les actuels terrains militaires de la DGA, mais aussi de faire évoluer les règles de constructibilité à la lumière du Plan Climat de la Ville. Cette révision s'accompagnera d'une large concertation avec les Villebonnais.

Bien à vous,



Dominique Fontenaille
Maire de Villebon-sur-Yvette